

# LE TEMPS

---

gestion de fortune Lundi 5 juillet 2010

## Comment rendre «blanc» l'argent «gris»?

Par Sy. B.

### Quatre scénarios pour une régularisation progressive des fonds en dépôt dans les banques suisses mais non déclarés dans les pays d'origine de leurs propriétaires

#### ■ Le statu quo

Dans ce cas de figure, la Suisse accorde l'entraide à certains pays pour traquer l'évasion fiscale, comme elle s'y est engagée en 2009, mais ne prend aucune autre initiative. Les clients se régularisent en profitant, parfois, des amnisties fiscales étrangères. Inconvénient: les pressions internationales (vol de données, criminalisation des banquiers) risquent de se poursuivre.

#### ■ La stratégie de l'argent blanc

C'est le scénario adopté par le Liechtenstein dans un accord avec la Grande-Bretagne: d'ici à 2015, tous les clients britanniques devront fournir un certificat officiel prouvant qu'ils ont déclaré leurs fonds au fisc. En Suisse, le président de l'ASB, Patrick Odier, et celui du Parti libéral-radical, Fulvio Pelli, ont fait une proposition similaire: chaque nouveau client doit montrer qu'il paie ses impôts. Mais l'idée a été jugée impraticable par le monde bancaire et n'est plus évoquée publiquement.

#### ■ L'impôt libérateur

C'est le scénario privilégié par la Suisse: taxer les fonds non déclarés des clients étrangers et reverser le produit de l'impôt à leur pays d'origine, sans divulguer leurs noms. Ce plan pose des problèmes pratiques: comment garantir aux Etats étrangers que leurs ressortissants sont effectivement taxés? Faudra-t-il adapter le taux de l'impôt aux évolutions de la fiscalité étrangère? Des pays comme la France, opposés à toute amnistie fiscale, jugent cette solution inacceptable.

#### ■ L'échange automatique

C'est la solution préférée de l'Union européenne: chaque compte ouvert par un résident européen en Suisse serait automatiquement annoncé au fisc de son pays. Le Luxembourg et l'Autriche, alliés traditionnels de Berne dans ce dossier, sont les seuls membres de l'UE à bloquer le projet. Là encore, les difficultés pratiques sont nombreuses: faudra-t-il annoncer le plus infime mouvement de fonds? Et qui traitera les millions de données ainsi produites?

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA